– XV –

LE MANUEL DE STÉNOGRAPHIE GREC : UNE SOURCE DE RENSEIGNEMENTS MÉCONNUE*

187

Emprunté au monde sémitique et perfectionné par des signes notant les voyelles, l'alphabet grec est un système de transcription fidèle des sons de la langue. Le prix à payer pour sa fidélité, c'est le temps que réclame la graphie des lettres : il n'est pas possible de saisir au vol la parole pour la conserver par écrit. Dès l'époque classique, des essais ont été tentés dont il nous reste des témoignages épigraphiques, l'un et l'autre mutilés : une inscription de l'Acropole d'Athènes (*IG* II², 2783), du milieu du IVe siècle, dont il ne subsiste qu'une colonne incomplète et les premières lettres de la colonne suivante ; une inscription de Delphes, de la première moitié du IIIe siècle, dont sept fragments ont été découverts entre 1893 et 1938 et dont la composition d'ensemble a été rétablie en 1956 par Jean Bousquet. L'inscription de l'Acropole, la plus ancienne, reproduit la mise en lignes et en colonnes d'un rouleau de papyrus ; la partie conservée décrit une manière simplifiée de tracer les voyelles et d'indiquer les consonnes qui les précèdent ou les suivent. Plus complexe, le système delphique que Jean Bousquet propose d'attribuer à Ménédème d'Érétrie, se présente comme une série de tableaux quadrillés, à double entrée, indiquant notamment comment représenter les groupes consonantiques par des signes sans rapport avec le tracé des lettres ; ces signes, en nombre limité, changent de valeur selon leur orientation, suivant un principe adopté aussi pour la notation musicale. De même que cette dernière repose sur un classement des sons selon les intervalles qui les séparent, la notation delphique suppose un classement phonétique des consonnes et des voyelles, ainsi qu'un inventaire phonologique des groupes consonantiques. Les historiens de la langue grecque, et notamment les spécialistes de la phonétique, ne semblent pas avoir accordé au témoignage de l'inscription de Delphes l'attention qu'elle mérite.

Ces tentatives, attestées dans des inscriptions, ne paraissent pas avoir eu de suites immédiates. C'est seulement vers la fin du Ier siècle de notre ère qu'apparaît dans le monde grec une véritable sténographie dont les papyrus *188* d'Égypte et de Palestine nous ont fourni des preuves abondantes jusqu'à l'époque byzantine ; ils nous ont surtout fait comprendre le fonctionnement de ce système d'écriture abrégée, grâce à un *Manuel* dont deux exemplaires, du IIIe-IVe siècle, publiés par H. J. M. Milne en 1934, nous sont parvenus

* *Actas del VII congreso español de estudios clasicos (Madrid, 20-24 de abril de 1987). 1*, Madrid 1989, p. 187-193.

dans un assez bon état de conservation. Il m'a paru utile, dans un Congrès qui rassemble tant d'hellénistes et de latinistes, de montrer quelle source de renseignements représente le *Manuel* pour qui l'examine sans s'intéresser particulièrement à la sténographie. Une brève description de son contenu est nécessaire pour qu'on puisse en tirer parti à cet effet.

Le *Manuel* se compose de deux parties. La première énumère les signes représentant des syllabes et des désinences, puis les signes correspondant à des mots entiers ou à des groupes de mots usuels. La seconde partie, toute différente d'esprit, associe à chacun des 800 signes qu'elle rassemble des groupes de quatre mots sans lien avec la valeur originelle du signe. Cette partie porte un nom d'origine latine : κομεντάριον.

Un contrat conclu en l'an 155, sous Antonin le Pieux (*P. Oxy.* 4, 724), nous aide à comprendre l'usage qui était fait du *Manuel* dans l'apprentissage de la sténographie : un certain Panechotes, ancien cosmète d'Oxyrhynchos, place son esclave Chaerammon chez le sténographe (σημειογράφος) Apollonios pour une durée de deux ans afin qu'il apprenne la sténographie (πρὸς μάθησιν σημείων) auprès de son fils Dionysios ; 120 drachmes d'argent seront payées pour l'apprentissage, à raison de 40 à la signature du contrat, 40 quand l'esclave saura le « commentaire » entier, et 40 quand il saura écrire en sténographie et relire en notes tout texte de prose. On peut déduire de ces précisions chiffrées que les deux tiers de la durée totale seront consacrés à l'étude et à la mémorisation du *Manuel*, mais qu'il ne faudra pas moins du tiers restant, soit huit mois, pour passer de la connaissance théorique à l'application pratique, c'est-à-dire la prise en notes d'un discours et la relecture de ces notes pour une éventuelle transcription directement lisible. Cette dernière étape de l'apprentissage, les spécialistes d'aujourd'hui qui disposent du *Manuel* ne l'ont pas franchie ; les textes antiques en sténographie restent encore incompréhensibles : il y a là matière à réflexion et invitation à chercher.

Dans la première partie du *Manuel*, l'étude des syllabes commence par les signes vocaliques (voyelles et diphtongues), puis s'étend aux groupes voyelle plus consonne, consonne plus voyelle, et enfin voyelle entre deux consonnes. Pour les sept voyelles simples, l'ordre est celui de l'alphabet, de A à Ω. Les diphtongues, qui viennent ensuite, sont classées de la même manière, soit :

AI	AY
	EY
OI	OY

189 L'absence de EI, confondu avec Ī dans la langue parlée, s'explique d'elle-même ; on notera aussi l'absence des diphtongues à premier élément long et donc l'inexistence de l'iota qui, pour nous, est souscrit. Voici quelques exemples de tracés :